



VILLE DE DRAGUIGNAN

Formulaire de demande de dérogation à l'heure de fermeture légale portée à 2h00 du matin pour la période estivale 2024 en vertu des dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2022

À retourner au plus tard au service du domaine public pour le LUNDI 6 MAI 2024

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

Activité de l'établissement (bars, bars de nuit, restaurants) :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

N° de téléphone obligatoire :

Courriel obligatoire :

Licence détenue :

Dates de la période souhaitée pour la dérogation à l'heure de fermeture légale, qui doit être **obligatoirement** comprise entre le 15 juin et le 30 septembre 2024 (exemple : 1^{er} juillet au 30 août) :

Jours souhaités : lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi dimanche

Diffusion de la musique amplifiée : oui non (si oui, joindre la copie de l'étude d'impact des nuisances sonores + certificat d'installation et de réglage ainsi que le certificat de vérification périodique de limiteur de pression acoustique, si cet équipement est prévu par l'étude d'impact précitée + le dernier récépissé de déclaration délivrée par les services municipaux concernant le débit de boissons).

FAIT À

LE

SIGNATURE ET TAMPON